

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 23 juin 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est

NOR : JUSF2318082A

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse Sud-Est,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse des Bouches du Rhône.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- Titulaires : Madame FAUCHER Mélanie
Monsieur ANSART Jean-François
Madame PONNAU Véronique
- Suppléants : Monsieur CRAMONT Xavier
Madame CASULA Michèle
Madame SITOUCHE Marie

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

- Titulaire : Monsieur ABED Nouredine
- Suppléant : Madame PERAZZIO Céline

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Madame OULHACHMI Fatima
Monsieur PERRIN Mattias
Madame SIRSI Violaine
- Suppléants : Madame REBATTE Sophie
Madame BERRIER Hélène
Monsieur DECHERAT Olivier

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaires : Madame GACEM Asma
Madame CAER Nolwenn
- Suppléants : Monsieur HAMLILI Adlen
Monsieur CHEMINI Djilali

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco):

- Titulaire : TISSIER-BEAUMONT MICHEL
- Suppléant : BERTORA FREDERIC

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

L'arrêté du 13 janvier 2023 est abrogé.

Article 4

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 23 juin 2023

La directrice interrégionale de la PJJ Sud Est

Sonia PALLIN

